

Calendrier 2022

Entrée en 6^e

Les demandes de dérogation sont gérées par le logiciel Affelnet 6^e. Il appartient aux responsables légaux de formuler leur demande via le volet 2 de la fiche de liaison Affelnet 6^e remis par le directeur d'école dans les délais qui leur sont communiqués.

La demande doit être accompagnée des pièces justificatives mentionnées dans l'annexe du volet 2 remis par le directeur de l'école.

Les résultats sont ensuite communiqués par le collège d'affectation à compter du 14 juin 2022.

Entrée en 5^e - 4^e - 3^e

Il appartient aux responsables légaux d'adresser directement à mes services la demande de dérogation accompagnée des pièces justificatives demandées sur le formulaire de demande dérogation, **avant le 31 mai 2022**, délai impératif. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en compte.

Les résultats seront communiqués fin juin – début juillet par mail ou par courrier.